

ATTESTATION SUR L'HONNEUR
CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN

Conformément à la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République et modifiant les dispositions de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, **toute association ou fondation qui sollicite l'octroi d'une subvention auprès d'une autorité administrative ou d'un organisme chargé de la gestion d'un service public industriel et commercial doit s'engager à souscrire un contrat d'engagement républicain.**

Le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 détermine le contenu de ce contrat, fixe ses modalités de souscription et précise les conditions de retrait des subventions publiques. Il est applicable aux demandes de subventions et d'agrément présentées à compter de son entrée en vigueur, soit **le 2 janvier 2022.**

Au regard de ces dispositions, merci de compléter les éléments ci-dessous :

Je soussignée, (nom, prénom).....

Représentant(e) légale de l'association

déclare que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Le.....à.....

Signature du représentant légal

Lien hypertexte d'accès au contrat d'engagement républicain :

https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=krDaWa_xv8DLApwY1U1ng_xc8Q4iGnu6jiCleEKo3-A